



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Liette Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE :

Le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la Municipalité de Saint-Calixte sera amendé lors d'une séance extraordinaire, qui sera tenue le mercredi 4 février 2026, à la mezzanine du centre d'art Guy St-Onge, à compter de 19 h 00.

Que les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 27^E JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE